



MARCHE PROCEDURE ADAPTEE

1 - Identification des Collectivités qui passent le marché : COMMUNE DE SORIGNY

2 - Mode de passation : MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE
en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

3 - Objet du marché et lieu d'exécution :

Consultation pour changement du ballon d'eau chaude du club house du football

4 – Critères d'attribution : 20 points pour le dossier technique
80 points pour le prix

5 – Date de remise des offres : 29 janvier 2011

6 – Date d'envoi à la publication : Le 8 janvier 2011

7 – Consultation :

. Retrait du DCE par une demande écrite d'envoi du dossier de consultation ou par e-mail

8 – conditions de remise des offres :

. Par courrier expédié en RAR

. Déposé en mairie contre récépissé

A effectuer à l'adresse suivante : COMMUNE DE SORIGNY

28 rue Nationale

37250 SORIGNY

9 - Négociation

La Ville de Sorigny pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

10 - Renseignements techniques

Monsieur le Maire de SORIGNY représentée par Monsieur GAUVRIT Jean Christophe, au 02-47-34-27-73.